



A V E N D R E .

Une Maison, sise rue des Bouchers, à Compiègne, consistant en une grande chambre basse sur le devant, chambre haute & grenier; cour, cave, latrines, sur le derrière, fournil, chambre & grenier au-dessus.

Trois petites Maisons, joignant l'une l'autre, rue de la porte Paris, consistant en trois boutiques, chambre derrière, cour & four communs, aux dites maisons.

Une grande Maison, rue du Four, près le Château, consistant en trois corps de logis, contenant sept chambres par bas, chambres hautes & greniers au-dessus, cour, grande écurie & jardin derrière, porte cochère.

S'adresser à M. Charmolue, Notaire à Compiègne.

Maison, bâtimens, grange, écurie, colombes, toit à porc, cour, colombier & jardin; 26 mines 20 verges de terres labourables en 9 pièces; 5 mines 20 verges de bois taillis en 3 pièces; 1 mine 2 verges de vignes en 7 pièces; 1 mine 27 verges de prés en 2 pièces. Le tout situé à Machemont près Compiègne.

10 esseins de terres labourables en 6 pièces; 61 verges de prés. Le tout situé à Chelles.

S'adresser à M. Poulain de la Fontaine, Procureur à Compiègne.

Maison, sise rue du Paon, par licitation au Bailliage de Compiègne; l'adjudication définitive s'en fera le mardi 22 Juillet prochain.

A V I S .

Lundi prochain 23 juin 1788, 2 heures de relevée, il sera procédé, par-devant MM. les Officiers Municipaux de la ville de Compiègne, à l'adjudication, au rabais & moins-difant, des ouvrages de remblai & remuement de terre à faire, pour la construction d'une chute depuis la rue du Clos-Basile, jusqu'à la rue du Presbytère de S. Antoine, suivant les devis & plan figuré qui en ont été faits, & dont toutes personnes pourront prendre communication au Greffe de la Ville, aux charges qui seront expliquées en ladite adjudication.

D E M A N D E .

On désireroit trouver un domestique encore jeune, muni de bons certificats, & qui sût pointer un cheval, servir à table, lire & écrire.

S'adresser au Bureau d'avis.

E V E N E M E N T .

Le 21 du mois dernier, vers les 6 heures du soir, le nommé Bernard, ouvrier, chargé de nettoier le puits de la maison de M. l'abbé de Virchequerre, chanoine de la Cathédrale de Senlis, a eu le malheur de se laisser tomber dans ce puits, infecté par toutes sortes d'ordures, & exhalant l'odeur la plus pestilentielle. L'infortuné est resté long-temps sans secours; à six heures &

Couverture d'un numéro de l'hebdomadaire de Bertrand, dans sa seconde version.
Au frontispice, les armes et la devise de Compiègne
(Bibliothèque municipale de Compiègne, place du Change)

FIGURES COMPIEGNOISES (I)

L. J. F. BERTRAND le "Mirabeau" de Compiègne (1755 - 1808)

Jacques BERNET

Avec cette biographie, nous inaugurons une nouvelle rubrique de la revue, où nous présenterons en quelques pages des personnages locaux, célèbres ou méconnus, qui ont compté, chacun(e) à leur manière dans l'histoire de notre ville. Jean Legendre, récemment disparu, devrait être le second de la série. En attendant, et ce sera un des derniers feux du bicentenaire de la Révolution, il nous a paru légitime de rappeler la figure originale du premier rédacteur d'un journal local, les "Affiches de Compiègne et du Beauvaisis" dès avant 1789, puis l'un des principaux leaders de la Révolution en la cité réputée jusque là "très fidèle au roi et au règne". La rédaction d'une notice destinée au dictionnaire des journalistes français au siècle des Lumières () a été l'occasion de faire le point, sans a priori ni jugement de valeur, sur un engagement personnel prononcé et un itinéraire à la fois représentatif et singulier.*

Louis Jacques François de Paule BERTRAND-QUINQUET, le rédacteur des "Affiches de Compiègne et du Beauvaisis" (1755-1808), né à Compiègne le 5 novembre 1755, était le fils de Louis BERTRAND, libraire-imprimeur du Roi en cette ville, depuis 1751, et de Jeanne Marguerite Meunier. Il est décédé à Paris le 12 juin 1808.

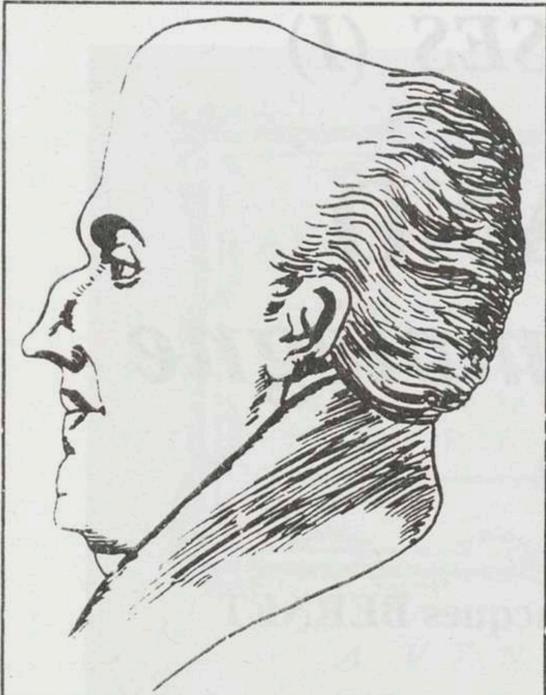
Il épouse à Soissons, en octobre 1778, Marie-Victoire Quinquet, dont il adopte le nom, pour s'appeler désormais "Bertrand-Quinquet", selon une pratique courante dans son milieu, peut-être aussi en raison de la notoriété de sa belle-famille : l'un de ses beaux-frères, Antoine Arnoulphe, apothicaire parisien, "professeur agrégé du collège royal de pharmacie, chimie et physique", avait en effet popularisé en France la lampe à courant d'air portant son nom.

Bertrand-Quinquet, est d'ailleurs resté très lié à sa belle famille, formant un véritable "clan" à Compiègne après 1789 : ainsi, en plus de sa femme, deux de ses beaux-frères, anciens religieux, devenus curés constitutionnels dans le district, jouèrent un rôle appréciable dans les administrations révolutionnaires locales, entre 1791 et 1795 et même jusque sous le Directoire.

On connaît fort mal sa formation intellectuelle, mais notre personnage ne semble pas avoir suivi un cursus secondaire au collège d'enseignement de la ville. Très vraisemblablement autodidacte, il dut apprendre sur le tas son métier d'imprimeur, apprenti puis compagnon de son père, dont il reprit la succession à 23 ans en 1777.

Au XVIII^e siècle, le règlement de sa profession imposait aux apprentis une "connaissance

congrue de la langue latine" et même la lecture du grec. Il a d'ailleurs mis à jour et publié une grammaire latine en 1783. Cependant par son activité et par goût, il avait acquis une incontestable culture littéraire et philosophique de son temps : en témoignent les nombreux ouvrages dont il a rendu compte dans ses *Affiches* à la fin de l'Ancien Régime, puis ses interventions dans les administrations et le club de Jacobins de Compiègne. Mais avant 1789, visiblement tenu à l'écart de la "bonne société" (son nom n'est jamais mentionné dans la loge maçonnique locale), il souffrit certainement d'un sentiment d'ostracisme : ce fut peut-être le moteur d'une volonté de revanche sociale, expliquant à la fois ses initiatives éditoriales de la période pré-révolutionnaire et plus encore son engagement politique à partir de 1789.



Imprimeur-libraire à Compiègne, il s'efforce de développer une affaire au départ modeste, en diversifiant ses activités au cours des années 1780. Outre l'impression des textes administratifs locaux, il entreprend l'édition d'almanachs de la ville et du diocèse, de manuels scolaires et d'opuscules techniques. Il établit un cabinet de lecture et se lance, en janvier 1786, dans l'aventure de la publication des *Affiches du Beauvaisis, du Soissonnais*, rebaptisées en février 1788 *Affiches de Compiègne et du Beauvaisis*, et dont le dernier numéro connu est daté du 28 décembre de cette année.

Bertrand-Quinquet paraît être resté le principal rédacteur de cette feuille hebdomadaire avant tout littéraire et d'annonces, même si l'on trouve la mention de quelques auteurs locaux occasionnels, tels Mulot de la Ménardière, (médiocre) poète (qui sera guillotiné en juin 1794 avec les Carmélites de Compiègne), F.-F. Nogaret, bibliothécaire de la comtesse d'Artois, le géographe Bussa ou l'écrivain Mercier dit de Compiègne, auteur de romans noirs sous la Révolution et l'Empire. On note aussi, parmi les nombreux envois de lecteurs, des correspondances de sa famille, notamment de son beau-

frère le diacre Quinquet.

Selon les documents fiscaux de l'époque, l'imprimeur fit quelque peu prospérer son affaire : le recensement de 1784 ne mentionnait, en plus de sa mère, sa femme, sa fille et ses deux fils, qu'un compagnon et une servante ; dans le rôle de 1789, il fait état de trois compagnons, mais d'un revenu annuel dérisoire de 90 £. En mars 1790, il justifie sa bien modique contribution patriotique de 24 £ : *"Ne possédant aucun bien fonds et étant obligé de conserver tout le produit de mes travaux à l'acquit de dettes, d'autant plus sacrées que je ne m'en suis même chargé que pour honorer la mémoire de mon père..."*

Dès 1789, il cesse de faire paraître son journal, sans doute par manque de temps et d'argent, peut être aussi en prenant conscience du caractère dépassé de la formule. Se lançant dès le début de la Révolution dans l'action politique, bientôt investi de charges administratives de plus en plus lourdes, il reste l'imprimeur officiel des administrations de la ville et du district, mais délègue une part des tâches techniques à sa femme, qui prendra d'ailleurs quelque temps sa succession, après son départ pour Paris, en janvier 1795. Si son atelier s'active désormais pour les administrations ou les Jacobins locaux, il est peu probable qu'il en ait jamais tiré davantage qu'une très modeste aisance. Bertrand-Quinquet ne donne guère l'image d'un homme d'argent - il publie à ses frais, nous dit-il, plusieurs ouvrages patriotiques, notamment un gros tirage de la Marseillaise, offert à ses concitoyens en septembre 1792. Elu à cette époque 6^e Conventionnel de l'Oise, il refuse son siège en arguant de l'insuffisance de ses ressources pour la subsistance de sa nombreuse famille à Compiègne et se contente du poste

honorifique de 4^e suppléant (il fut d'ailleurs le seul député oisien de septembre 1792 à ne jamais siéger dans l'Assemblée). Peut-être préfère-t-il alors poursuivre sa brillante carrière politique locale : il est devenu, de fait, l'homme fort de Compiègne et de son district sous la Convention. Ses détracteurs, adversaires ou concurrents, devaient lui reprocher son ambition et son goût du pouvoir - voire ses abus de pouvoir en l'an II -, sans jamais invoquer l'amour du lucre ou la corruption.

Le journaliste

Bertrand-Quinquet est resté prudent dans la rédaction de ses *Affiches* de 1786 - 1788, soumises à la censure royale. On y relève ainsi un conformiste hommage à la Cour, lors de sa venue à Compiègne en septembre 1786. Mais l'imprimeur s'avoue ouvertement propagateur des Lumières : *"...nous avons essayé de semer dans nos extraits littéraires des idées neuves et philosophiques, de communiquer à nos provinces une partie du mouvement répandu depuis longtemps dans la capitale..."*

S'il ne conteste pas encore le gouvernement monarchique, il en défend une version éclairée, avec un *"roi pacifique, qui place la philosophie sur le trône"* (compte-rendu du *"Numa Pompilius"* de Florian, 1786), faisant aussi référence à Fénelon et Mably. Les ouvrages cités critiquent aussi la noblesse héréditaire (*"Est-ce le rang qui fait l'homme ? Non. / C'est la vertu, c'est le génie / Assaisonné du sel de la raison"*) et le haut clergé, *"esclave dangereux de l'obscur fanatisme"*, leur opposant *"le magistrat intègre, le guerrier généreux, le ministre désintéressé, le négociateur habile, l'homme de lettres philosophe"*.

La feuille compiégnaise vulgarise les nouvelles valeurs fondant la morale du "bon citoyen" : les vertus privées et publiques, la philanthropie (à l'occasion de la création d'une société portant ce titre à Senlis, en 1788), l'héroïsme individuel, aux racines stoïciennes, une sensibilité empruntée à Bernardin de Saint-Pierre. Elle vante aussi les avantages de "l'éducation publique, dont le but est de former un peuple naissant".

Ouvertes sur les sciences et techniques, l'histoire, la géographie (la Corse, La Chine, l'Amérique...), ou l'économie ("*Observations sur l'industrie anglaise*", N 32, 1788), les *Affiches du Beauvaisis* évoquent davantage, mais encore prudemment, des questions d'actualité à partir de 1788 : "*Idées sur les impôts publics*" (N 9) ; "*Observations sur la dette nationale*" (N 19); "*considérations historiques sur les Etats Généraux*" (N 37). Des sujets qui reflètent les événements politiques de cette année pré-révolutionnaire en même temps que les préoccupations réformatrices de l'imprimeur-rédacteur.

L'engagement révolutionnaire à Compiègne

La Révolution permet à Bertrand-Quinquet d'exprimer plus ouvertement ses convictions ou le fait évoluer rapidement. Dès la campagne électorale de l'hiver 1789 il s'affirme bientôt comme un leader du Tiers-Etat compiégnais. Associé à un maître de pension (également vénérable de la loge locale), il réclame, dans un des cahiers de doléances locaux les plus avancés, un régime parlementaire, la liberté de la presse, un "*nouveau plan d'éducation nationale*", mais aussi le maintien du privilège des imprimeurs-libraires...

Il est un des principaux rédacteurs du cahier général de la ville et s'investit bientôt totalement dans les affaires publiques : élu officier dans la garde nationale en 1789, secrétaire du district en 1790, il fonde, en février 1791 la *Société des Amis de la Constitution* de Compiègne, affiliée aux Jacobins de Paris. C'est lui qui rétablit le club, tombé après Varennes, au lendemain du 10 août 1792, et il devait rester un des grands animateurs de la *Société Républicaine* puis *Populaire* jusqu'à l'automne 1794.

Le "**Mirabeau de Compiègne**" est tout naturellement élu procureur-syndic du district au lendemain de la chute de la monarchie, nommé agent national en l'an II, apogée de son pouvoir, puisqu'il contrôle non seulement les administrations révolutionnaires et le club de la ville, mais aussi les autorités constituées des campagnes, dont le représentant en mission Dumont lui a confié la surveillance et l'épuration.

Bertrand-Quinquet a certes su s'adapter aux circonstances, mais, correspondant de Camille Desmoulins dès 1790, pourfendeur d'"aristocrates" et de prêtres réfractaires en 1791, il apparaît d'emblée comme un "patriote prononcé". Son anti-"fanatisme" viscéral explique son ralliement enthousiaste à la déchristianisation de l'automne 1793, mise en oeuvre en Picardie par le Conventionnel amiénois André Dumont, dont il devient le fidèle client et ami, après l'avoir été de l'évêque constitutionnel de l'Oise Massieu. Si Bertrand ne s'affirme maratiste qu'après l'assassinat de l'Ami du Peuple, robespierriste à l'arrivée au pouvoir de l'Incorruptible, il isole les leaders hébertistes du détachement local de l'Armée Révolutionnaire parisienne et pratique, tant bien que mal, une politique de juste milieu, entre le

"modérantisme" et les excès terroristes (si l'on excepte la tragique affaire des Carmélites de Compiègne, qui n'est nullement représentative de la situation locale).

Trop engagé en l'an II, l'imprimeur s'est fait de nombreux ennemis et ne parvient pas à négocier le virage de thermidor : évincé de la Société Populaire à l'automne, après une dure bataille politique, il devient peu à peu le bouc émissaire des thermidoriens locaux, qui lui attribuent bien abusivement les difficultés économiques et sociales croissantes.

C'est une véritable émeute du peuple affamé qui le chasse du pouvoir le 14 janvier 1795 et le contraint de se réfugier à Paris, d'où il ne reviendra jamais revoir sa ville natale. Disculpé des accusations de "terrorisme" par l'entremise de Dumont, influent dans les comités thermidoriens, Bertrand rachète en février 1796 une imprimerie rue Saint-Germain-l'Auxerrois avec son fils aîné, qui prendra sa succession en 1802 (à ce titre il fait parvenir à la municipalité compiégnaise un bel exemplaire de la Constitution de l'an III, imprimé et relié par ses soins, qui figure dans les collections de la bibliothèque de la place du Change).

Notre personnage retrouve sous le Consulat des fonctions politico-administratives d'importance nationale, mais plus discrètes, puisqu'il termine sa carrière comme chef de division dans les bureaux de la police de Fouché. Il aurait participé à l'interrogatoire du chef royaliste Cadoudal et nous avons trouvé récemment mention de son nom dans une correspondance de l'ex-commissaire Sonthonax (celui qui abolit l'esclavage à Saint-Domingue en 1793) à propos de son assignation à résidence en juillet 1805. Bertrand-Quinquet est mort à ce poste à Paris en juin 1808.

Publications de L.J.F. BERTRAND

Il a été le rédacteur principal et l'éditeur et l'imprimeur des *Affiches du Beauvaisis, du Soissonnais etc.*, hebdomadaire publié à Compiègne à partir du 2 janvier 1786, devenues *Affiches de Compiègne et du Beauvaisis* du 24 février au 28 décembre 1788.

Autres oeuvres :

- Grammaire Latine, mise à jour par M. Bertrand, libraire-imprimeur du Roi à Compiègne, 1785, in 8, 166 p.
- Almanach de Compiègne pour 1789.
- Projet de fêtes publiques, susceptibles d'être exécutées dans les plus petites communes des campagnes, proposé à la Convention, 15 germinal an II.
- Traité de l'imprimerie, Art de l'Imprimeur, 20 volume de la collection Arts et Métiers, Neufchâtel, 1799.

Sources et travaux :

Principales sources manuscrites :

Arch. mun. Compiègne (le Puy-du-Roy) :

AA : dénombrement de 1784 ; rôles de la capitation, 1788-1790.

AA 3 : préparation des Etats Généraux ; cahiers de doléances du Tiers Etat et des communautés de métiers de Compiègne.

E : registres de catholicité de la paroisse Saint-Jacques, 1755 - 1792.

D 1 à D 4, délibérations municipales de Compiègne, 1788 - 1795.

Arch. dep. Oise (Senlis) :

L 2 m - district de Compiègne (non coté) : délibérations du conseil et du directoire du district de Compiègne, 1790 - 1795 ; correspondance du district (1790 - 1795) ; comptes de l'agent national (rapports sur l'état des communes du district, de la main de Bertrand), nivôse an II - frimaire an III.

L IV : registres et papiers du comité de surveillance de Compiègne, mai 1793 - mars 1795.

L IV - 245, 251, 252 : registre du comité de correspondance et procès-verbaux de la Société populaire de Compiègne (mai 1793- août 1795)

J (non encore coté) : premier registre de procès-verbaux de la Société des Amis de la Constitution, puis des Amis de la République (février 1791 - brumaire an II).

Archives nationales :

F 1 c III - Oise, 9 : projet de fêtes publiques... proposé par Bertrand, 15 germinal an II.

Bibliographie :

A. SOREL, *L'imprimerie et la librairie à Compiègne avant 1789*, Bulletin de la Société Historique, T. IX, Compiègne, (B.S.H.C), 1899.

Bertrand-Quinquet, imprimeur-libraire à Compiègne (1755-1808), Compiègne, 1899, 52 p.

F. De ROUCY, *Notice sur les journaux de Compiègne*, B.S.H.C., T. II.

Ph. BLONDEAU, *Un journal local à la veille de la Révolution, les Affiches de Compiègne et du Beauvaisis (1786-1788)*, Annales Historiques Compiègnoises (A.H.C.), N 1, 1978, p. 13 - 33.

Ph. BLONDEAU, E. WALTER, *Notice sur les Affiches de Compiègne et du Beauvaisis, 1786-1788*, Dictionnaire des Journaux, 1600 - 1789, T. 1, Paris, Universitas, 1991.

J. BERNET, *Recherches sur la déchristianisation dans le district de Compiègne (1789-1795)*, thèse de III cycle, Paris I, 1981, 2 T. dactylo.

Naissance et mort du Jacobinisme compiégnois, A.H.C., N 18, 1982 et N 22, 1983.

L'émeute frumentaire du 14 janvier 1794 à Compiègne, A.H.C. N 15, 1981, p. 37.

Deux lettres inédites de l'imprimeur Bertrand (avril 1793), A.H.C., N 43-44, 1990.

Un récent apport archivistique : le 1er registre de délibérations des Jacobins de Compiègne (1791-1793), A.H.C., N 47-48, 1991 et Annales Historiques de la Révolution française, N 291, 1993, p. 90 - 96.

(*) Notice sur L.J.L. Bertrand-Quinquet, à paraître en 1995 dans le *Dictionnaire des journalistes en France au XVIII^e siècle*, s. d. Jean SGARD, que nous remercions vivement de nous avoir permis de reprendre l'essentiel de notre texte pour la présente revue.

ANNEXE : PROJET DE FÊTES PUBLIQUES, susceptibles d'être exécutées dans les plus petites communes de campagne (A.N. F I C- III, 9, Oise)

(texte du 15 germinal an II (4 avril 1794), adressé au Comité d'instruction publique le 20 mai, par l'intermédiaire du Conventionnel compiégnais Mathieu, lui-même un des rédacteurs de la Constitution de l'an I et du projet de fêtes nationales proposé par Robespierre avec le décret du 18 floréal. Bertrand formalise - déjà - un culte déiste de l'Être Suprême non moins rigide et uniforme que l'ancien, dont on relève d'ailleurs maintes réminiscences, marquant la volonté d'un strict encadrement idéologique et politique des "bons campagnards", jugés insuffisamment "éclairés", car les plus rétifs à la déchristianisation de l'an II)

Les fêtes publiques sont dans les petites communes d'une exécution bien plus difficile que dans les autres, à raison du défaut de localité et de moyens. Elles méritent cependant de fixer plus particulièrement l'attention des législateurs ; il est essentiel de remplir le vuide que laisse à certains jours chez les bons campagnards, la suppression des offices ridicules de l'ancien culte. la majeure partie des habitans n'y allaient cependant que par habitude, que par désœuvrement ; les jeunes citoyennes pour y voir et être vues. eh bien ! faisons tourner au profit de la chose publique les plus petites passions particulières, et utilisons même les défauts de l'espèce humaine.

Les fêtes publiques différentes dans les détails ne peuvent manquer de se ressembler en masse, un plan général d'exécution devient d'une nécessité indispensable, et après avoir examiné cette espèce d'hommes si précieux qui pénétrés toute la décade vers la terre pour en recueillir les fruits a besoin au jour du repos de se relever vers le ciel pour adresser à l'Être Suprême les témoignages de sa reconnaissance, j'ai pensé qu'il serait possible d'adopter le projet suivant.

Tous les temples seront déblayés des moindres restes de l'ancien culte et entièrement reblanchis.

Une inscription placée dans le fond rappellera aux citoyens l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Les tables des droits de l'homme et de l'acte constitutionnel seront appliquées sur les faces latérales.

Les bancs disposés de manière à laisser un espace vuide au centre, entre la tribune destinée à l'orateur et les places des magistrats du peuple. Les bancs formeront le tour du temple de manière que tous les citoyens puissent se voir, et fixer à la fois leurs regards sur un même point.

Dans le centre sera placé un autel quarré de quatre pieds de haut sur deux de large. sur cet autel un vase contiendra les charbons ardents symbole de l'amour de la patrie.

La place publique sera environnée de bancs de gazons en quantité suffisante pour asseoir la majeure partie des citoyens si tous ne peuvent l'être ; à l'extrémité supérieure sera élevé sur deux ou

trois marches un autel de gazon, derrière lequel dans une saison convenable serait planté un jeune chêne destiné à l'ombrager un jour.

Sur l'autel on placera également un brasier au moment de la cérémonie.

(On craindra peut être les frais que peuvent occasionner les changements à faire dans le temple et les ouvrages à construire sur les places publiques, mais il est un moyen bien plus simple pour que ces frais ne tombent pas à la charge de la République et ne grevent pas les citoyens.

L'arrangement du temple pourrait être payé par le produit de la vente de quelques armoires, autels, chasses, provenant de l'ancien culte. Les ouvrages en terre seraient faits par les citoyens et aucun d'eux n'oserait se refuser à l'invitation formelle du Comité d'instruction publique à eux transmise par les agens nationaux des districts. Ces derniers fonctionnaires publics pourraient encore être chargés de surveiller l'exécution de ces divers ouvrages, afin que dans un même district au même jour la première fête peut être célébrée.)

Toutes les fêtes publiques seront annoncées la veille et en tous tems à huit heures du soir par le son de la cloche et du tambour et le lendemain pareillement à six heures du matin.

Elles se célébreront toujours à dix heures du matin ; dans les beaux jours sur la place publique, et dans l'hiver ou quand le tems sera incertain dans le temple.

Les jeunes filles ne pourront y paraître sans être décorées du ruban tricolore à la ceinture.

Les jeunes gens en dessous de quatorze ans seront armés d'une pique et une tête. Ils se rendront tous à la maison commune pour accompagner la municipalité au temple ou sur la place publique, et dans la marche les citoyennes formeront autour des magistrats un premier cercle et les jeunes gens un second.

Dans le temple la municipalité occupera la place en face de la tribune, les jeunes filles, toutes les citoyennes la droite de la municipalité, les citoyens la gauche ; les vieillards seront placés des deux côtés de la tribune au bas de laquelle seront assis les enfans des deux sexes au dessous de douze ans, les filles à gauche, les garçons à droite.

Sur la place publique les vieillards occuperont les deux côtés de l'autel, la Municipalité, les citoyens; les jeunes gens la droite; les mères de famille et les jeunes filles la gauche.

Toutes les fêtes commenceront par une invocation à l'Être Suprême, pendant laquelle le maire ou en son absence l'agent national s'approchera de l'autel et jettera des parfums dans le vase rempli de charbons ardents.

Les droits de l'homme y seront récités par des enfans.

On lira les loix, les papiers publics, et entre chaque lecture des hymnes patriotiques se feront entendre.

Elles seront chantées alternativement par les citoyens et les citoyennes, et de manière que les paroles soient bien entendues.

A la fin de la cérémonie une même hymne rappellera aux citoyens leurs droits et leurs devoirs; avant de se séparer le maire donnera le baiser fraternel à la plus âgée des citoyennes qui le transmettra à toutes ses soeurs et l'agent national au vieillard le plus âgé qui le donnera au plus jeune enfant qui à son tour le reportera à tous les citoyens; un cri fortement prononcé de périssent les tyrans, vive la République! annoncera la fin de la cérémonie, et la municipalité sera reconduite à la maison commune dans le même ordre qu'elle sera venue.

L'après-midi sera consacrée à des danses et aux jeux d'exercice, qui commenceront toujours à trois heures en été, à deux heures en hiver et finiront avec le jour. la municipalité sera tenue de toujours y assister, pour veiller au bon ordre et au maintien des bonnes moeurs.

On sent combien il sera facile de faire divers changemens à ce plan général; que la place publique, le temple se trouveront toujours disposés de façon à ce qu'on puisse mettre au centre les objets qu'on voudra faire remarquer.

Dans la belle saison l'autel sera décoré de fleurs et de verdure, et les citoyennes seront particulièrement chargées de ce soin.

La plus grande difficulté sera peut être de faire passer dans les campagnes le chant ou les airs des hymnes patriotiques; mais il y a un moyen bien simple d'y parvenir: à mesure que le comité d'instruction publique aura adopté des hymnes pour les fêtes publiques, on pourrait en imprimer le chant de deux manières, avec des caractères de musique et avec des caractères de Plein Chant. Lorsque l'hymne des Marseillois parut, elle me parvint presque sur le champs et me fit un tel effet que je passai la nuit pour l'imprimer. j'en répandis à mes frais plus de vingt mille exemplaires; mais quand on vint me demander l'air j'étais embarrassé. Ce fut ce qu'on appelait autrefois un magister

(1) qui me donna ce moyen et en moins de huit jours tous les districts du département répétaient cet hymne superbe. Tout le monde sait qu'on peut tout exprimer avec des caractères de plein-chant et qu'il n'est pas de commune ou il ne se trouve deux ou trois citoyens qui le connaissent.

C'est dans les écoles surtout qu'il faudra répandre ces hymnes et enjoindre aux instituteurs de les enseigner aux enfans. Ceux ci apprennent facilement; de retour chez eux ils les répéteront et leurs parens les sauront sans s'être pour ainsi dire donné la peine de les apprendre à leur tour.

Les prêtres disaient autrefois, tout paroissien qui manque trois dimanche de suite à la grand messe est menacé d'excommunication, eh bien disons tout citoyen qui n'assistera pas aux fêtes publiques nous l'éloignerons des emplois, nous lui retirerons notre estime, notre amitié, notre confiance. (2)

15 germinal l'an deux de la République française une et indivisible.

BERTRAND

agt nal du district de Compiègne
député suppléant à la Conv. Nale

agt nal du district de Compiègne
Député suppléant à la Conv. Nale

(Transcrit et reproduit dans BERNET (J.), *Recherches sur la déchristianisation dans le district de Compiègne, 1789 - 1795*, thèse de doctorat de III cycle, Paris I, 1981, T. II, annexes, p. 268 - 271.)

NOTES:

(1) Les *magisters*, maîtres d'école des campagnes du Soissonnais, étaient chargés également d'enseigner le catéchisme et de former les enfans de choeur sous l'autorité du curé de la paroisse. A partir de l'an III ils devaient d'ailleurs jouer un rôle de premier plan dans la reprise du culte catholique dans notre région.

(2) Les menaces de répression à l'encontre des réfractaires au nouveau culte reflètent bien la crainte de son échec dans les campagnes. Bertrand passait son temps en l'an II à édicter des mesures analogues contre ceux qui chômaient encore les *vieux dimanches* et travaillaient les *décadis*. Mais l'agent national désirait une législation nationale pour mieux étayer sa politique locale et c'est pourquoi il accueillit finalement avec soulagement le décret du 18 floréal imposant l'Être Suprême, conçu non comme l'expression de la liberté religieuse, mais comme l'instrument permettant d'imposer définitivement ce culte civique national, laïque et républicain, dont il avait déjà élaboré le projet détaillé.